

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 030-213000284-20240606-2026_06_06-AR



Département du GARD
Arrondissement de Nîmes
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE
Service Finances
Domaine Finances Locales Emprunts

DÉCISION MUNICIPALE n° 2024-06-06

Objet : Emprunt de 1.500.000 euros auprès La Banque Postale

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23 et L 2242-1,

Vu les délibérations n° 2020-07-022-a et 2020-07-022-b du 03 juillet 2020 relatives à la délégation du Conseil municipal au Maire en matière d'emprunt, et en son absence à un adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant le besoin de financement des travaux d'investissements de la salle de spectacle La Pyramide prévus au budget 2024,

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale,

DECIDE

- de contracter auprès de La Banque Postale un emprunt d'un montant de 1.500.000 €, afin de financer les travaux d'investissement 2024 de la salle de spectacle La Pyramide du budget principal.

Les caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Versement des fonds à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29/07/2024, en une fois avec versement automatique à cette date
- Taux : fixe 3,70 %
- Calcul des intérêts : nombre de jours exacts / 360
- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,15 % du montant de l'emprunt

Fait à Bagnols-sur-Cèze,
Le 6 juin 2024



Le Maire,
Jean-Yves CHAPELET